

RESUME DES INTERVENTIONS DU TRIO DU 16 MARS :

H. Noizet commence par resituer le quartier canonial de Notre-Dame dans son environnement plus large de l'île de la Cité, en rappelant l'historique du réseau viaire et des ponts, ainsi que les droits seigneuriaux du chapitre (censive, justice, voirie). Elle présente ensuite la méthode géomatique de travail adoptée pour reconstituer trois couches spatiales de référence à partir du plan très précis de Delagrive de 1754 : îlots, parcelles, bâti. Les couches sur le parcellaire et le bâti permettent ainsi de réaliser une analyse morphologique du quartier canonial, dont la spécificité apparaît nettement par rapport au tissu urbain ordinaire, aux boutiques des ponts, aux grandes emprises institutionnelles (palais, églises...), et aux maisons des chanoines de la Sainte-Chapelle dans le palais. Des critères tels que la superficie, l'étirement, le degré de convexité et de rectangularité, ainsi que la répartition des types de sols (bâti, cours, jardins, passages couvert, escaliers...), permettent de quantifier et décrire précisément la spécificité de ce tissu urbain élitare. À partir de l'analyse morphologique, 36 masses de maisons canoniales peuvent être identifiées à l'intérieur des portes du Cloître.

L'existence d'un gros dossier documentaire autour d'Etienne de Montdidier permet à **B. Bove** d'observer une maison canoniale dans plusieurs dimensions : le rapport à la ville d'un chanoine, l'organisation spatiale de la maison et l'organisation du marché immobilier propre aux maisons canoniales du Cloître Notre-Dame. Est d'abord présentée la biographie de ce chanoine « moyen », ni tout en haut ni en bas du chapitre cathédral. Une reconstitution schématique de l'agencement de sa maison, dite du Terrail, est ensuite proposée à partir de l'itinéraire des experts chargés d'établir son inventaire après décès en 1468. La relation peut être faite assez facilement avec la disposition du bâti sur le plan de 1754, même si le bâti à cette date est manifestement récent (cf tableau de Raguene). Enfin, les règles de la transmission foncière des maisons canoniales

sont esquissées et présentent plusieurs spécificités qui restent à élucider précisément (droit d'ensaisinement très élevé, procédure de licitation par enchères malgré la présence d'héritiers).

P. Bernardi présente la démarche consistant à localiser les maisons canoniales, en reconstituant la généalogie à partir des informations disponibles dans les registres capitulaires et les inventaires après décès. Un sondage a été fait pour mesurer le potentiel informatif de ces sources pour les années 1440. Certaines de ces demeures peuvent être localisées quand les mentions textuelles du 15^e s. sont suffisamment précises pour être mises en relation avec le plan de 1754 (comme pour celle de Montdidier). In fine, on espère arriver à localiser, par effet domino, les maisons dont la description en elle-même ne suffit pas à les situer, mais qui sont mentionnées comme étant les voisines des maisons précisément localisées. Les registres contiennent, de manière très disséminée et pointilliste, des informations sur le bâti des maisons claustrales et leurs évolutions-réaffectations permanentes, avec des dissociations fréquentes de parties de bâtiment temporairement concédées à un voisin ou autre. Les maisons ne passent pas nécessairement d'un propriétaire à un autre dans leur totalité : la conjoncture joue et le chapitre assure autant que possible une gestion de ce parc immobilier qu'il cherche à garder en état. Une mise en série de ces informations ponctuelles sera tentée.

Au total, cette présentation a constitué une première approche dans laquelle nous avons cherché à dégager des pistes de recherche et à éprouver le potentiel des sources disponibles.